

un terrain de 40 arpents en superficie, sur les bords de la rivière Saint-Charles, dans la banlieue de Québec; le village de Sainte-Angèle est bâti sur ce terrain: le revenu qu'en retirent les Dames Ursulines suffit à peine pour payer les frais d'agence. Ce terrain a été donné aux Ursulines par le gouvernement français; c'est la seule dotation qu'elles aient reçue de ce gouvernement; elles n'ont jamais reçu un denier des autres institutions civiles de ce pays.

II.

Le nombre des religieuses de cet établissement est aujourd'hui de 84. Le nombre total de leurs élèves, y compris les élèves de l'Ecole Normale, dont elles ont la direction, est de 715.

Sur ce nombre, il y a 351 pensionnaires et demi-pensionnaires, et 364 externes.

Le prix de l'instruction pour les externes, est de 18 sous par mois; 40 ne paient que 9 sous; et 90 rien du tout.

Le nombre des serviteurs employés par la maison est de 14: de sorte que le *personnel* de l'établissement atteint le chiffre de 813.

La recette provenant des élèves de la communauté,—si tout était perçu,—s'élèverait à. \$17022.00

Les dépenses de l'établissement, (sans y inclure l'entretien de la vie des religieuses) est de..... \$19562.37

Déficit \$ 2540.37

Comme on l'a vu plus haut, les Ursulines donnent *gratuitement*, ou peu s'en faut, l'instruction à 364 jeunes filles de la ville. Ni le gouvernement, ni la corporation de Québec, n'ont jamais donné un seul sou de rétribution aux Ursulines pour cette œuvre toute de charité.

Sans entrer dans le détail du *règlement journalier* de ces bonnes Sœurs, je me contenterai de dire que le lever a lieu à 4 h. a. m. et le coucher, à 9 h.; qu'elles consacrent 15 heures sur les 24 au travail, à l'enseignement et aux exercices religieux, et qu'elles prennent, dans cet espace de temps, 2 heures de récréation.